



Usufruit sur une location d'une maison à sa mère

Par **nicolaskastelyn**, le **17/07/2008** à **18:59**

Bonjour, rnje me permets de vous ecrire car je me pose une question. rnrnEn effet je suis issue d'une famille de 3 enfants, et ma mère possède une maison qu'elle loue. rna l'issue du bail je vais récupérer cette maison que je vais louer à ma mère mais je souhaiterais que ma mère m'en laisse l'usufruit. Je voudrais savoir alors si une attestation sur l'honneur de sa part suffirait ou s'il il faut passer devant notaire et surtout si cela est possible. rnrnen vous remerciant par avance agréer mes salutations

Par **Visiteur**, le **17/07/2008** à **23:29**

Bonsoir, rnL'usufruit qu'elle peut vous céder (c'est une donation qui peut être temporaire), doit faire l'objet fait l'objet d'un acte notarié. rnrnUne précision pour bien comprendre... rnVotre Mère est-elle veuve? rnSi oui, cette maison était-elle dans la communauté ou une propriété personnelle de votre Mère ou issue de sa famille? rnrnrnTrès cordialement

Par **nicolaskastelyn**, le **19/07/2008** à **10:36**

Ma mère est veuve mais cette maison est a elle enfin elle est moitie a sa mere et moitie a elle mais a déjà racheter les part de tout ses freres et soeurs rnrnmerci